

Dossiers ASIV

· *Réseau HTA* Dans le cadre de la procédure judiciaire en cours, la mise en sécurité de la tour, comme pour l'ensemble des immeubles de l'Ilot Italie Vandrezanne, nécessite qu'il y ait la mise en place sur la voie publique de groupes électrogènes en cas d'absence de courant électrique depuis les réseaux EDF. Ces groupes doivent être opérationnels à partir du 1er février si les autorisations sont accordées par les administrations compétentes. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera incessamment convoquée, afin que des explications soient données par les parties prenantes (Lamy, les avocats), sur la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés sur le réseau HTA (Haute Tension de type A - courant alternatif et que des appels de fonds aient lieu pour la mise en place des mesures de sauvegarde et de mise en sécurité jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire.

· *Amiante voie pompier* Le dépouillement des appels d'offres a eu lieu le 14 janvier. La quote part de Béryl s'élèverait dans l'état actuel d'avancement du dossier à environ à 650 000 €, à répartir sur trois ans, mais pas de façon égale sur les trois années. La décision de lancer les travaux au niveau de l'ASIV n'est pas prise et dépend en grande partie du dossier précédent.

2 - Dossiers Béryl en cours

· *Réparation des éclats de béton sur la façade* Le Centre Commercial n'acceptera de valider la mise en chantier qu'au vu d'un montage photo permettant de mesurer l'emprise de l'échafaudage. On peut compter sur un début des travaux en mars, avec une durée de 2 à 3 mois.

· *Maintenance Cofely*
- *réunion du 7 janvier 2011.* M. Douce fait une fois de plus remarquer que depuis que le contrat a été signé il y a 3 ans ½, Cofely n'a pas mis en place une organisation et des moyens pour connaître et maîtriser les équipements techniques comme elle s'y était engagée lors de la prise de possession de l'immeuble. Ainsi le diagnostic des installations n'est pas fini. Le plan de maintenance non plus. C'est la preuve que Cofely ne veut pas travailler avec l'ambition de réaliser le meilleur travail possible, mais se contente de gérer les affaires courantes, (et encore...). Par exemple, le chauffage est toujours réglé trop bas, le réglage des vannes TA n'est pas achevé, on attend toujours de savoir quel type de robinet de radiateur est recommandé par Cofely (manuel ou thermostatique) selon les particularités de l'installation. Il est demandé au cabinet LAMY d'engager des mesures énergiques à l'encontre de COFELY et d'envisager le remplacement de ce prestataire si l'on ne constate aucune amélioration significative.

· *Consultation de bureaux d'étude pour le diagnostic des installations techniques* Lamy a reçu une nouvelle proposition, celle de la société Dekra, qui retient toute son attention ; d'autres propositions doivent encore arriver.

· *Dossiers Notaise et Pinson* Le dossier Notaise évolue pas dans le sens souhaité ; les services sociaux agissent pas. Le dossier Pinson pourrait avancer en ce début d'année 2011.

· *Fibre optique SFR* Les travaux d'installation de la fibre sont en cours, il faudra ensuite expliquer clairement aux résidents comment faire pour se connecter, s'ils le souhaitent, à l'opérateur de leur choix.

·

·

Coup de propre de la salle du conseil

La salle du conseil qui avait triste allure a été rafraichie ; moindres frais.

•

M. Gruntz a lessivé les murs et les a blanchis. Reste ; choisir une couleur pour peindre des portes et u

• *Procédure Lamy sur la gestion et le suivi des prestataires* Messieurs Douce et Dogniaux se rencontrent le 26 janvier à ce sujet. • *Bilan définitif du coût de la réfection du sas*

d'entrée (portes, réfection et décoration du jardin d'hiver) Le budget global voté de 41 505,64 €, a été respecté, puisque bilan final s'élève à 39 196,20 € ; •

Calendrier des prochaines réunions. Contrôle des comptes : 7 février 2011 (à confirmer) Prochain conseil syndical : mardi 22 février 2011 à 18h Assemblée générale : dans la semaine du 4 au 8 avril 2011 (à confirmer et à préciser)

La séance est levée ; 21h45